

Les pourvoyeurs du Nord-du-Québec lancent un cri d'alarme

La fin de la chasse au caribou dès février 2018 inquiète

Les propriétaires de pourvoires du Grand Nord québécois craignent que la fin de la chasse au caribou ne les oblige à mettre la clé sous la porte.

PATRICK BELLEROSE
Bureau parlementaire

« Si on n'a pas d'aide financière, si on n'a pas aucun signe du gouvernement, du ministère, c'est bien de valeur, mais on ne pourra pas continuer. On est rendu à la date limite », a lancé jeudi à l'Assemblée nationale un membre de l'Association des pourvoyeurs du Nord-du-Québec, Alain Tardif.

Même son de cloche de la part de Jean Tremblay, gestionnaire des opérations d'Air Saguenay, qui offre des services de pilote de brousse. La fin de la chasse sportive s'ajoute aux déboires du Plan Nord, souligne-t-il. « On a eu à se réinventer, mais là, avec la décision du 22 décembre 2016, on perd encore 35 % de notre chiffre d'affaires », dit Jean Tremblay.

En compagnie de députés du Parti québécois et d'un autre propriétaire de pourvoirie, Richard Hume, les deux hommes étaient venus réclamer un plan d'aide et de diversification économique du Nord-du-Québec.

TROUPEAU EN PÉRIL

En décembre 2016, le gouvernement Couillard a annoncé la fin de la chasse au caribou migrateur dès février 2018, après

que le troupeau de la rivière aux Feuilles ait chuté de 54 % pour atteindre seulement 199 000 bêtes.

« Qu'a fait le ministre depuis un an pour aider les pourvoyeurs du Nord? Rien », dénonce le député péquiste Sylvain Roy.

En 2015, 78 % des revenus de 6,9 millions \$ engrangés par la vingtaine de pourvoires de chasse et pêche du Nord-du-Québec provenaient de la chasse au caribou. Selon le PQ, 250 emplois sont en jeu.

« Dans des régions comme le Nord-du-Québec, chaque petite entreprise qui peut aider à diversifier l'économie est importante », fait valoir la députée péquiste Lorraine Richard.

CHASSE AUTOCHTONE

Parmi les pistes de solution, les pourvoyeurs proposent notamment que Québec leur octroie 300 des 6500 caribous que les autochtones peuvent chasser annuellement.

Mais la proposition serait difficilement applicable, estime le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. « La chasse autochtone, elle est protégée, conventionnée, à partir de la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec », rappelle Luc Blanchette.

Le ministre assure toutefois qu'un comité interministériel travaille à trouver une solution pour venir en aide aux pourvoyeurs à la suite de la « décision difficile, mais nécessaire ».